ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 10173

Texte de la question

M. Adrien Zeller souhaite attirer l'attention de M. le ministre du logement sur les insuffisances de credits de l'Agence nationale pour l'amelioration de l'habitat. A titre d'exemple, a l'issue de la commission d'engagement dans le departement du Bas-Rhin en date du 15 decembre 1993, 442 dossiers, representant 33 p. 100 de la dotation d'engagement pour 1993, ont ete mis en sursis en raison de l'insuffisance de credits. La relance du secteur du batiment etant un aspect important de la politique du gouvernement, il souhaiterait savoir quelles mesures il compte prendre pour permettre a l 'ANAH de repondre favorablement a un plus grand nombre de dossiers dans un dossier dans un delai raisonnable.

Texte de la réponse

Pour 1994, le Gouvernement entend continuer a favoriser la rehabilitation et l'entretien du parc de logements existants afin de soutenir l'activite du secteur du batiment. Ainsi, au titre de cette annee, la loi de finances a prevu 2 300 MF de credits pour l'Agence nationale pour l'amelioration de l'habitat (ANAH), ce qui reconduit les credits exceptionnellement eleves de 1993, y compris ceux attribues au titre du plan de relance du 10 mai 1993. Les contraintes budgetaires n'ont pas permis au Gouvernement d'aller plus loin. Des instructions ont ete donnees aux delegations locales de l'ANAH pour qu'elles n'engagent que des dossiers sur des travaux prets a demarrer. Cela permettra de maximiser l'effet economique des credits disponibles.

Données clés

Auteur : M. Zeller Adrien
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10173
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 196
Erratum de la question publiée le : 24 janvier 1994, page 411
Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1302